

**Compte-rendu de la réunion
de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
Vendredi 05 avril 2019-Marailles**

Ordre du jour

I/ Présentation de la labellisation EPTB SIDEN SIAN
II/ Présentation état des lieux SDAGE Artois Picardie 2022-2027
III/ Point PAPI
IV/ Point Hydrocotyle fausse renoncule
V/ Point Erosion des sols

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M Deltour	Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois
Mme Bertrand	Conseil départemental de l'Aisne
Mme Stievenart	Syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois
M Raoult	Noréade
M Hennequart	Maire de Mazinghien
M Gillet	Maire de Sars Poteries
M Schuermans	Syndicat mixte du Val Joly
M Coquart	Maire de Ribeuville
M Herbet	Maire de Hestrud

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
Mme Bouchain	UNICEM
Mme Painchart	Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
M Petit	Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M Pinelle	Fédération départementale des chasseurs du Nord
M Szczepanski	Fédération Nord Nature
Mme Bériou	UFC que choisir
M Carlier	Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache-Hainaut (ADARTH)

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M Paris	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM)
M Hornain	Agence Française de la Biodiversité (AFB)
Mme Aubert	Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)
M Glorieux	Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)

Représentants de la structure animatrice

Nom, fonction	Organisme
M Dhuiège - chargé de mission principal du pôle « Patrimoine naturel & eau »	Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M Caffier - chargé de missions « ressource en eau et milieux aquatique »	Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Mme Vandevyvere - assistante d'études « trame bleue et SAGE Sambre »	Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Représentant non titulaire de la CLE

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>
M Lambin	Noréade

Etaient excusés

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M Moyse	Conseil régional des Hauts de France
M Wascat	
Mme Del Piero	Conseil Départemental du Nord
Mme Devos	
M Piette	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M Coquart	Mairie de Ribeuville
M Detrait	Mairie de Pont-sur-Sambre
M Duveaux	Mairie d'Obrechies
Mme Moretti	Mairie de Maubeuge
Mme Sulek	Mairie de Rousies
M François	Mairie de Bas Lieu
M Foret	Mairie de Beaurepaire-sur-Sambre
Mme Ride	Mairie de Fourmies
M Wallerand	Mairie d'Anor

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M Cabaret	Association syndicales autorisées de drainage (ASAD)
M Fontaine	Chambre de commerce et d'industrie Nord de France
M Desbonnet	Comité départemental de Canoë-Kayak du Nord
M Degraeve	Association Nationales des Plaisanciers en Eaux Intérieures (ANPEI)
M Collin	Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M Lalande	Préfet du Nord, Préfet coordinateur du bassin Artois-Picardie
M Floride	Directeur Département des territoires DDT de l'Aisne
Mme Ricomes	Directrice Général de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais Picardie

Introduction par Monsieur Paul Raoult

Président de la commission Locale de l'Eau (CLE)

Monsieur Raoult remercie les membres de la Commission locale de l'eau (CLE) d'être présents à cette réunion. Il rappelle les points mis à l'ordre du jour et précise que la demande de labellisation du SIDEN SIAN se fera sur les territoires de plusieurs SAGE : Sambre, Scarpe Aval, Scarpe Amont, Escaut, Sensée, Marque-Deûle. Il rappelle aussi que cet EPTB a pour but notamment de coordonner les relations inter SAGE.

I/ Labellisation EPTB de SIDEN SIAN. (Diaporama 3 à 32)

M Lambin (Noréade) présente ce point à l'ordre du jour.

En 2014, Noréade entame une réflexion sur la compétence GEMAPI. En juin 2017, 3 compétences sont adoptées pour la structure à savoir la compétence GEMA, la compétence PI et l'EPTB.

Le dépôt du dossier pour la demande de labellisation EPTB a été faite en décembre 2017. Ce premier dépôt comprenait le SAGE de la Lys. Etant donné que la Lys possède déjà un EPTB, des modifications du dossier ont dû être faites en 2018.

Le deuxième dépôt a été fait en décembre 2018. Suite à ce dépôt, un envoi pour consultation a été réalisé auprès des CLE et du comité de bassin en question. Suite à cette consultation Noréade a décidé de se lancer dans une démarche d'information.

Ce sont les EPCI-FP qui doivent approuver ou non cette labellisation. A noter aussi qu'une métropole représentant plus de 25% de la population concernée par la labellisation EPTB doit obligatoirement être favorable à cette démarche, la Métropole Européenne de Lille devra donc se prononcer sur la présente demande de labellisation.

Actuellement, la demande du SIDEN SIAN est la seule demande de labellisation en EPTB pour la région Hauts de France.

M Dhuiège (PNRA) informe que sur la diapositive 11 il faudrait ajouter à côté de EPAGE les syndicats de cours d'eau non labellisés comme le SMAECEA

M Raoult demande quelle sera la composition politique de l'EPTB ?

M Lambin répond que pour l'instant la composition n'est pas fixée. C'est un point qui sera à voir dans les prochaines étapes de la labellisation.

M Raoult demande comment les EPTB dans d'autres régions fonctionnent quand celui-ci concerne plusieurs SAGE ?

M Lambin répond qu'il serait intéressant de voir avec eux leur mode de fonctionnement.

M Dhuiège informe que plusieurs syndicats de l'Oise et de l'Aisne sont adhérents d'un même EPTB : l'entente Oise Aisne.

M Raoult explique qu'il serait intéressant d'approfondir les recherches sur les EPTB à plusieurs SAGE afin de proposer la composition politique pour l'EPTB.

Mme Bériou (UFC que choisir) demande s'il y aura une structure au-dessus de l'EPTB ?

M Lambin explique que non, il est prévu dans la législation une hiérarchie à 3 étages. Cependant, au-dessus de l'EPTB, il y a l'agence de l'eau ainsi que les services de police de l'eau. D'autre part, l'intérêt de la labellisation est que SIDEN-SIAN existe déjà et il n'y aura donc pas un acteur supplémentaire.

M Raoult complète en expliquant que le parc naturel régional de l'Avesnois porte en plus du SAGE de la Sambre, le PAPI, ainsi qu'un plan de lutte contre l'érosion des sols. Une convention entre Noréade et le Parc est en cours afin de préserver les actions du Parc.

Mme Aubert (Agence de l'eau Artois Picardie) précise que l'Agence de l'eau n'a pas de pouvoir décisionnaire, en effet ce sont les élus du comité de bassin qui prennent les décisions.

M Carlier (ADARTH) demande qu'étant donné que l'objectif finale est la restauration des masses d'eau, est-il possible que ces restaurations passent en mesures compensatoires ?

M Lambin répond que c'est en réflexion mais qu'il faudra faire attention à ne pas « marchander » ces compensations.

M Paris (DDTM) : Il ne faut pas confondre les restaurations obligatoires et non obligatoires. Ces restaurations sont souvent réalisées par nécessité et ne peuvent donc pas être prises en compte dans des projets compensatoires.

Pour conclure, M Raoult revient sur la convention entre Noréade et le Parc et rappelle que le but de cette labellisation est bien de venir compléter les actions menées sur le territoire et non pas reprendre les actions déjà menées.

Aucune objection n'est portée par les membres présents de la CLE à la demande de labellisation en EPTB du SIDEN-SIAN

II/ Point sur l'état des lieux du SDAGE Artois Picardie 2022-2027. (Diaporama de 33 à 54)

Mme Aubert prend la parole.

L'état des lieux du SDAGE Artois Picardie était en consultation du 02/11 au 02/05. Afin que la CLE puisse se prononcer, le délai est repoussé de 15 jours.

M Caffier se propose de rassembler toutes les remarques et de les envoyer à l'agence de l'eau.

Nous sommes dans le 3ème cycle de la Directive Cadre sur l'Eau. Dans ce cycle de nouveaux éléments sont à prendre en compte comme les invertébrés, 15 nouveaux pesticides et 12 nouvelles substances chimiques.

M Raoult demande si les nouveaux éléments à prendre en compte figurent déjà dans cet état des lieux ?

Mme Aubert confirme qu'ils y figurent déjà et sont comparés à l'ancien état des lieux.

Madame Bériou s'interroge sur ce que sont les HAP ?

Mme Aubert explique que Les HAP sont des substances cancérigènes qui sont issues de dérivés du pétrole.

M Caffier complète en informant que ces substances sont créées lors d'une combustion incomplète.

M. Carlier demande quelle est la part des produits phytosanitaires encore présents dans les échantillons alors qu'ils ne sont plus en vente ?

Mme Aubert répond que ces éléments sont disponibles à la page 34 dans le tableau.

Mme Bériou demande pourquoi observe-t-on des améliorations à certains endroits et pas à d'autres ?

Mme Aubert explique que ce phénomène sera analysé dans la partie étude et notamment dans la partie pression sur les masses d'eau. Cette partie sera disponible à la consultation le 2^{ème} semestre 2019.

M Petit (FDPPMA59) demande quelles seront les mesures pour améliorer la masse d'eau de la Rivièrelette ?

Mme Aubert répond que les mesures afin d'améliorer les masses d'eau seront détaillées dans la partie disponible le second semestre 2019.

M Lambin se demande s'il serait possible d'appliquer l'ancienne méthode afin de pouvoir juger des avancées grâce aux mesures mise en place ?

M Caffier informe que la comparaison est présentée dans le document de l'état des lieux.

Une personne de l'assemblée remarque que le fait de ne pas voir d'amélioration dû à l'ajout de nouveaux éléments peut démoraliser.

M Raoult confirmer qu'il est vrai que c'est une demande sociale de voir les améliorations du aux mesures mises en place.

Mme Bériou demande pourquoi les données de la pluviométrie datent de 2010 ?

Mme Aubert explique que l'Agence de l'Eau n'a pas eu accès à des données plus récente.

M Szczepanski (Nord Nature Environnement) remarque qu'il serait intéressant de mettre dans l'état des lieux les ouvrages tels que les barrages sur les cours d'eau qui ont été supprimé.

M Raoult informe que la suppression de certains barrages reste délicate du fait qu'ils sont historiques.

M Deltour (SMAECEA) explique Il ne reste que 4 ouvrages à faire sur les 2 Helves, notamment des passes à poissons.

M Szczepanski informe que certains cours d'eau ont disparu à cause de phénomène d'effondrement (karst) et qu'il serait intéressant que ces éléments soient repris dans l'état des lieux. Il remet à l'agence de l'eau et au Parc un document explicatif réalisé par Nord Nature Environnement .

M Caffier explique qu'il y a une étude en cours par le BRGM sur ces phénomènes de bétoires et qu'il va se renseigner afin de voir si les conclusions de ce travail peuvent être intégrées à l'état des lieux.

Pour conclure, les remarques sont attendues dans les 15 jours qui suivent ce comité et seront à remettre à M Caffier qui les transmettra à l'Agence de l'Eau. Dans un second temps, la parties mesures sera disponible dès le 2^{ème} semestre de 2019.

III/ Point PAPI (Diaporama 55 à 60)

M. Caffier explique que le PAPI fait suite aux inondations qu'il y a eu sur le territoire en 2016. La labellisation PAPI a été donnée au dossier présenté par le Parc en fin d'année 2018. Actuellement le PAPI d'intention est donc en phase de mise en œuvre.

La semaine dernière s'est déroulé le groupe de travail pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude hydraulique globale. La prochaine étape sera en juin pour l'évènement de lancement officiel du PAPI.

M Raoult rappelle qu'il faudra inviter les élus lors de cet évènement.

IV/ Point Hydrocotyle (diaporama 61 à 66)

Mme Bériou demande ce qui est fait des plants arrachés ?

M Caffier répond qu'ils sont actuellement entreposés sur la commune de Pont sur Sambre sur un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre. Il explique que le Parc est à la recherche d'un moyen de valorisation telles que la méthanisation ou le compostage.

M Raoult informe que le CEREMA a organisé une journée sur la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes. Cela devient une question principale au vu de leur progression et des dégâts qu'elles causent sur l'environnement.

M Petit complète, sur le territoire on peut observer que l'Hydrocotyle commence à s'enraciner sur les berges. De plus cette plante est réapparue sur l'Ors.

M Caffier explique qu' actuellement aucune mesure n'est réellement très efficace. C'est donc une problématique très complexe à traiter.

Mme Bériou demande si l'INRA a fait des recherches sur la gestion de ces EEE ?

M Caffier explique qu'il y a de nombreuses recherches et travaux sur le sujet mais que pour chaque EEE, des méthodes et précautions différentes doivent être employées. A l'heure actuelle il n'existe malheureusement pas de solution miracle.

M Raoult confirme que le sujet des EEE est vraiment important car on a conscience que cela implique beaucoup de dégâts sur l'environnement mais que pour cela il faut des fonds.

<p>Une recherche de fond afin de pouvoir continuer les mesures déjà engagées sur le territoire est nécessaire. VNF serait d'accord pour financer 10 000euros/ an sur 2 ans. L'Agence d'eau l'eau serait d'accord pour co-financer 80% de l'enveloppe nécessaire.</p>

V/ Point érosion des sols

M Caffier explique la démarche entreprise par le Parc sur le territoire afin de limiter les phénomènes de ruissellement, de coulées de boues et d'érosion des sols.

M. Raoult clôture la séance en invitant les participants au verre de l'amitié.

Il précise également qu'une réunion de la CLE se tiendra le lundi 3 juin 2019 avec pour ordre du jour la présentation détaillée des modifications à apporter au SAGE Sambre afin qu'il soit compatible avec le SDAGE Artois Picardie.

GLOSSAIRE

SIDEN : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord

SIAN : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord

EPTB : Etablissement public territorial de bassin

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

EPCI-FB : Etablissement public de coopération intercommunale-fiscalité propre